

**Commission Régionale des Litiges  
Compétente en matière de surveillance des opérations électorales  
Conférence téléphonique du 17 décembre 2020**

Participants : Pascal GOT – Claude LE GRAND – André TALVAST – Jean HARAMBOURE

La Commission Régionale des Litiges compétente en matière de Surveillance des Opérations Electorales a été saisie par le Bureau de la Ligue de Normandie le 16 décembre 2020 concernant l'organisation de l'Assemblée Générale en mode dématérialisé qui se déroulera le 9 janvier 2021 à 14h00.

**Le Bureau propose de modifier les points 2 et 3 du paragraphe - Organisation de l'Assemblée Générale de la Ligue en mode dématérialisé – Modalités d'organisation :**

2. Afin de permettre à tous les clubs de participer à cette Assemblée Générale et de faciliter son organisation en mode dématérialisé et, après confirmation de notre prestataire informatique, il est précisé que :

**De façon prioritaire, les clubs pourront s'inscrire pour participer à l'Assemblée Générale au plus tard le mardi 5 janvier 2021 à 12h00.**

Dans le cas où un club ne se serait pas inscrit le mardi 5 janvier 2021 à 12h00, un délai supplémentaire pourra être accordé aux délégués de club pour s'inscrire jusqu'au samedi 9 janvier 2021 - 13h00.

L'inscription se fera au moyen d'un questionnaire Google Form qui sera envoyé à la même date que la convocation à la nouvelle AG.

Les services de la Ligue feront plusieurs communications afin de rappeler la date limite d'inscription à tous les clubs et notamment lors des 6 journées de formation organisées pour « participer à une AG virtuelle ».

Il est précisé que tous les clubs recevront le lien et un mot de passe pour se connecter et participer à l'Assemblée générale.

*Sur ce point la CRSOE rend un avis Favorable*

3. Dans le cas où un Président de Club mandate un membre de son club pour le représenter, il devra faire parvenir le modèle de mandat à [ligue.normandie@fft.fr](mailto:ligue.normandie@fft.fr) au plus tard le samedi 9 janvier 2021 - 13h00

*Sur ce point la CRSOE rend un avis Favorable*

Les autres points de l'organisation de l'Assemblée Générale adoptés le 5 décembre 2020 restent inchangés.

Fait à Honfleur le 17.12.2020

Pascal GOT  
Président

